

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 433 modifiant les taux de cautionnement de rapatriement

n° 433

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mars 1965

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1965

Date du numéro
1 avril 1965

TEXTE INTÉGRAL

L'article 17 de l'arrêté n° 213 du 15 février 1965 modifiant les taux des cautions de rapatriement est complété ainsi qu'il suit :
Le cautionnement des autres pays de provenance visés par l'arrêté n° 463 du 3 avril 1964 est inchangé.